



Délibération
du Comité de l'Eau et de la Biodiversité
de la Martinique

N° 2019-14

La Présidente

Assemblée plénière du 5 décembre 2019

**Avis sur le projet de stratégie d'organisation de la compétence
locale de l'eau de Martinique**

L'An Deux Mille dix-neuf et le jeudi cinq décembre à dix heures s'est tenue à la salle Emile Maurice de l'hôtel de l'assemblée à Fort de France, la réunion Plénière du Comité de l'Eau et de la Biodiversité de la Martinique.

Membres présents :

- Mme Marie-France TOUL, présidente du CEB,
- M. Arnaud RENÉ-CORAIL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Marcelin NADEAU, représentant des collectivités territoriales,
- Mme Patricia TELLE, représentant des collectivités territoriales,
- M. Alex PAVIOT, représentant de l'agriculture,
- M. Hugues COCO, représentant de la pêche maritime,
- M. Philippe GRAND, représentant des distributeurs d'eau,
- M. Stéphane JÉRÉMIE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Marie-Jeanne TOULON, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Arlette VIRASSAMY, personnalité qualifiée,
- Mme Antoine POUSSIER, représentant le préfet de Martinique,
- Mme Nadine CHEVASSUS, directrice par intérim de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- M. Vincent PFISTER, représentant le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,
- Mme Fanny CHAVIGNY de LACHEVROTIÈRE, représentant le directeur de l'Agence régionale de santé,
- M. César DELNATTE, représentant le directeur de l'Office national des forêts,
- M. Emmanuel THOUARD, représentant le délégué de l'IFREMER Antilles,

Membres ayant donné pouvoir :

- Mme Nadine RENARD, représentant des collectivités territoriales, à Mme Marie-France TOUL,
- M. Antoine VEDERINE, représentant des collectivités territoriales, à M. RENE-CORAIL,

- Mme Angèle DAIRE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement, à Mme Arlette VIRASSAMY,
- Mme Mathilde BRASSY, personnalité qualifiée, à M. Hugues COCO,
- M. Fabrice RICHOU, directeur adjoint de la mer à Mme Nadine CHEVASSUS,
- M. Jean-Jacques POURTEAU, représentant le délégué outre-mer de l'Agence Française de la Biodiversité, à Mme Nadine CHEVASSUS,

Membres excusés :

- Mme Maryse PLANTIN, représentant des collectivités territoriales,
- M. Yvon PACQUIT, représentant des collectivités territoriales,
- M. Fred SAMOT, représentant des collectivités territoriales,
- M. Eugène LARCHER, représentant des collectivités territoriales,
- M. Louis BOUTRIN, représentant des collectivités territoriales,
- M. Eric BELLEMARE, représentant des consommateurs d'eau,
- M. Guillaume VISCARDI, personnalité qualifiée,
- Mme Anne Lise TAILAME, personnalité qualifiée,
- Mme Marie Michèle MOREAU, représentant la directrice du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres,

Membres absents :

- M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE, représentant des collectivités territoriales,
- M. Charles-André MENCE, représentant des collectivités territoriales.
- M. David ZOBDA, représentant des collectivités territoriales,
- M. Alfred MONTHIEUX, représentant des collectivités territoriales,
- M. Pierre LAFONTAINE, représentant des collectivités territoriales,
- M. Maurice MONTEZUME, représentant des pêcheurs en eau douce.
- Mme Nina GRUBO, représentant la chambre de commerce et d'industrie,
- M. Jean-Raphaël GROS-DESORMEAUX, personnalité qualifiée,

Assistait de droit :

- Mme Michela ADIN – directrice de l'Office de l'eau – ODE.

Invités permanents :

- M. Axel VILLARD-MAUREL – animateur du Contrat de baie de Fort-de-France,
- Mme Arielle PRIAM – représentant du service eau de la CTM.

Assistaient :

Mme Murielle LAPU - animateur du Contrat de baie de Fort-de-France ; Mme Johanna JOSEPH HIERSON – Espace Sud ; M. Gerald BRINGTOWN – CAP Nord ; M. Jean-Michel MARCELLIN – ODE ; Mme Gaëlle HIÉLARD – ODE ; M. Laurent OLIVERES – ODE ; M. Christophe GROS - DEAL ; Mme Isabelle GERGON – DEAL ; M. Jean-Michel POUTIER – DEAL ; M. Bertrand HATEAU – DAAF ; M. Julien GAUTHEY – AFB ; M. Jean-Pierre ALLENOU – IFREMER ; Mme Mélanie HERTEMAN – Nature & Développement ; M. Fady HAMADE – IREED ; M. Olivier SAURON – SEPIA ; M. Jean LANDRY – OBV Charlevoix-Montmorency ; Mme Marion MELLOUL – COVABAR ; M. Mathieu MADISON – Abrinord ; Mme Anne HONEGGER – CNRS ; Mme Marylise COTTET - CNRS-UL ; Mme Elisa DUCLOS.

Considérant la directive cadre sur l'eau 2000/60/CE du 21 octobre 2000,

Considérant le Code de l'Environnement et notamment les articles L.212-1, R.212-3 et R.212-5 ;

Considérant l'arrêté ministériel du 20 janvier 2016 modifiant l'arrêté du 17 mars 2006 relatif au contenu des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux ;

Considérant l'arrêté préfectoral n° 201511-0057 du 30 novembre 2015 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Martinique et arrêtant le programme pluriannuel de mesures correspondant ;

Considérant l'arrêté préfectoral n°201511-0058 du 30 novembre 2015 portant approbation du plan de gestion du risque inondation ;

Considérant le dossier transmis à l'ensemble des membres ;

Considérant la présentation du prestataire chargé de la partie économique de l'état des lieux ;

Considérant qu'il est ressorti des débats que la structure unique de gestion de l'eau doit être compétente aussi bien sur les missions de production, que de distribution ;

Considérant les résultats des votes des membres votants présents et représentés ;

Le Comité de l'Eau et de la Biodiversité,

D É C I D E

Article 1 : De donner un avis favorable au projet de stratégie d'organisation de la compétence locale de l'eau sous réserve qu'il soit mentionné que la structure unique de gestion de l'eau soit compétente aussi bien sur les missions de production que de distribution.

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par l'assemblée plénière en sa séance du 5 décembre 2019.

La Présidente du

Comité de l'Eau et de la Biodiversité


Marie-France TOUL